

LEXIQUE

| TERME | DÉFINITION/DESCRIPTION |
|--------------------------------------|--|
| Voie d'accélération | Voie de circulation auxiliaire permettant aux véhicules d'accélérer afin de s'intégrer dans le courant principal de circulation. |
| Limitation des accès | Voir Accès limité. |
| Gestion des entrées | Contrôle de l'emplacement et du dimensionnement de base des accès aux propriétés riveraines d'une route. |
| Zone auxiliaire (dépendances) | Partie de la route située entre les voies de circulation et la bordure ou le bord de la chaussée. |
| Accident | N'est pas utilisé. (Voir Collision) |
| Dévers inversé | Pente transversale contraire au dévers normal dans une courbe, attribuable au profil en travers normal d'une section sans dévers. |
| Musoir | Extrémité arrondie d'un terre-plein central ou d'un îlot faisant face à la circulation. |
| Biseau amont | Biseau requis en amont d'un carrefour pour décaler les voies principales vers la droite afin de permettre l'insertion d'une voie auxiliaire de virage à gauche. |
| Danger potentiel | Objet ou état des abords de la route qui peut justifier un aménagement particulier pour assurer la sécurité. |
| Artère | Route dédiée essentiellement à la circulation de transit. |
| Voie auxiliaire | Voie supplémentaire adjacente à une voie principale, aménagée pour un mouvement spécifique comme le virage, la convergence, la divergence, l'entrecroisement ou pour la circulation des véhicules lents. |
| Débit journalier moyen annuel (DJMA) | Débit total de circulation annuel passant dans les deux sens à un point ou sur un tronçon donné d'une route, divisé par le nombre de jours dans l'année. |
| Transition de rigidité | Façon de changer de type de glissière de sécurité longitudinale tout en maintenant la protection des véhicules qui circulent sur la chaussée adjacente. |



| TERME | DÉFINITION/DESCRIPTION |
|--|---|
| Critère de justification d'une glissière de sécurité | Critère servant à identifier le besoin potentiel pour la mise en place d'une glissière de sécurité. |
| Bande cyclable | Voie réservée à l'usage exclusif des cyclistes sur une chaussée utilisée par des véhicules motorisés. |
| Piste cyclable | Voie cyclable, séparée physiquement des routes, où la circulation des véhicules motorisés est interdite, à l'exception des véhicules d'entretien. |
| Parcours cyclable | Toute route dotée d'une signalisation spécifique visant à favoriser l'usage du vélo. |
| Voie cyclable | Voie ou partie de voie réservée à l'usage exclusif des cyclistes ou partagée avec d'autres véhicules ou avec les piétons. |
| Zone limitrophe (en bordure) | Zone adjacente au bord extérieur du trottoir. |
| Banquette | Bande de terrain parallèle à la chaussée, située entre la bordure et le trottoir et souvent aménagée avec des arbres, de l'herbe et des arbustes. |
| Distance de freinage | Distance parcourue par un véhicule à partir du moment où commence le freinage jusqu'à l'arrêt complet du véhicule. |
| Point de changement de pente | Extrémité extérieure de l'accotement où la pente de talus commence. |
| Dispositif de rupture | Élément de conception qui permet aux dispositifs tels que les panneaux de signalisation, les lampadaires ou les poteaux de feux de circulation de plier ou de céder sous l'impact lors d'une collision. |
| Parapet | Glissière de sécurité longitudinale dont la principale fonction est de prévenir la chute d'un véhicule en perte de contrôle sur un pont. |
| Courbe à dos brisé | Suite de deux courbes dans la même direction séparées par un court segment rectiligne. |
| Alignement des immeubles | Ligne déterminant les limites d'implantation des immeubles les plus proches de la route, le long d'une voie publique. |
| Renflement | Partie élargie d'un terre-plein central ou d'un îlot séparateur, habituellement à un carrefour. |

L-2 Juin 2017



| TERME | DÉFINITION/DESCRIPTION |
|--|--|
| Canalisation | Orientation et distribution des courants de circulation et des piétons dans des couloirs bien définis à un carrefour plan, au moyen d'éléments géométriques, de marques sur la chaussée et de dispositifs de contrôle de la circulation. |
| Goulot d'étranglement (avancée de trottoir) | Rétrécissement d'une voie de circulation à un carrefour ou à mi- chemin entre deux carrefours (en section courante) dans le but de réduire la largeur de la surface de la chaussée. |
| Dégagement latéral | Espace libre de tout danger (obstacle) situé à proximité immédiate de la voie de circulation extérieure, qui peut être utilisé en toute sécurité par les véhicules en perte de contrôle. |
| Voie pour véhicules lents | Dans une pente ascendante, voie auxiliaire qui s'ajoute à la droite de la chaussée pour la circulation des camions et autres véhicules lents afin de décourager l'utilisation des voies principales par ces véhicules. |
| Collecteurs | Voies d'une autoroute utilisées pour s'insérer dans la circulation ou pour en sortir et qui sont séparées physiquement des voies principales ou des voies rapides, sauf aux endroits désignés pour l'entrecroisement. |
| Route collectrice | Route où l'écoulement de la circulation et l'accès aux propriétés riveraines sont d'égale importance. |
| Collision | Événement caractérisé par la présence d'un véhicule au mauvais endroit, ou au mauvais endroit au mauvais moment, qui a pour résultat un contact non voulu avec un objet fixe, un véhicule, un autre usager de la route ou un autre obstacle. |
| Sans collision | Circonstances dans lesquelles il n'y aura jamais de collisions, soit la sécurité « absolue ». |
| Voie auxiliaire de virage à droite continue | Voie de virage à droite continue sur une distance importante, qui dessert plusieurs entrées de propriétés riveraines. |
| Accès limité | Contexte dans lequel les accès à une route sont contrôlés par l'autorité publique. |
| Distance de séparation minimale d'un carrefour | Distance minimale mesurée entre la bordure la plus proche d'un carrefour et le bord le plus proche d'une entrée résidentielle ou d'une ruelle publique. |



| TERME | DÉFINITION/DESCRIPTION |
|----------------------------|--|
| Atténuateur d'impact | Dispositif qui empêche un véhicule en perte de contrôle de heurter un objet fixe en lui permettant de décélérer progressivement jusqu'à un arrêt complet ou en l'éloignant de l'objet fixe. |
| Courbe verticale saillante | Courbe du profil en long de forme convexe. |
| Critère | Valeur déterminée par relations mathématiques ou par expérience, qui caractérise le niveau de qualité requis d'une application donnée et qui est reconnue comme adéquate pour cette application dans un contexte normal et typique, sachant que dans un contexte atypique, une correction peut être souhaitable. Cette valeur peut être considérée comme une référence pour l'évaluation des projets en cours et la formulation d'une opinion sur leur qualité, mais n'est pas considérée comme étant une valeur fixe à laquelle les projets doivent obligatoirement se conformer. |
| Profil en travers | Coupe transversale d'une route. |
| Rue transversale | Rue de classe inférieure qui traverse une route de classe supérieure au même niveau ou en passant au-dessus ou en dessous de cette route. |
| Pente transversale | Déclivité moyenne entre les bords d'un élément du profil en travers d'une route. |
| Passage pour piétons | Toute partie de la chaussé destinée spécifiquement au passage des piétons, qui peut être identifiée comme telle par des panneaux de signalisation, des lignes, des marques sur la chaussée ou autres dispositifs. |
| Bombement (sommet) | Point le plus élevé du profil en travers d'une chaussée. |
| Impasse | Rue ouverte à une extrémité seulement. |
| Bordure | Structure verticale ou inclinée limitant la voie de circulation ou l'accotement en vue de renforcer ou de protéger le bord, ou de le délimiter clairement. |
| Abaissement de la bordure | Longueur de transition requise pour réduire la hauteur de la bordure devant une entrée résidentielle ou une rampe de trottoir. |
| Courbe de la bordure | Section de bordure en courbe utilisée aux carrefours ou aux entrées résidentielles pour relier les sections de bordure rectilignes. |

L-4 Juin 2017



| TERME | DÉFINITION/DESCRIPTION |
|--|--|
| Point d'inflexion courbe circulaire à spirale (CS) | Point où le tracé passe d'une courbe circulaire à une spirale, dans le sens du chaînage. |
| Tracé curviligne | Tracé constitué en grande partie de courbes circulaires et de spirales. |
| Voie de décélération | Voie de circulation auxiliaire permettant aux véhicules quittant la route de décélérer à l'extérieur du courant principal de circulation. |
| Distance de visibilité d'anticipation | Distance requise par un conducteur pour détecter une indication ou un danger, reconnaître le danger ou la menace qu'il représente, réagir adéquatement et compléter efficacement la manœuvre en toute sécurité. |
| Angle de déflexion | Angle formé par une droite et la projection de la droite précédente. |
| Biseau aval | Biseau requis en aval d'un carrefour évasé pour décaler latéralement vers la gauche les voies principales, jusqu'à leur position normale selon le profil en travers de la route. |
| Cohérence des éléments de conception | Indication de la qualité de l'aménagement d'une route dans son milieu. |
| Débit horaire de base (DHB) | Débit de véhicules à l'heure utilisé pour la conception géométrique. |
| Vitesse de base | Vitesse servant de base à la conception et à la corrélation des éléments géométriques d'une route. |
| Vitesse souhaitée | Vitesse maximale réalisable que les conducteurs adopteront sur les tracés moins contraignants d'un tronçon de route raisonnablement uniforme (par ex., les longs tronçons rectilignes et les courbes de tracé en plan de grand rayon) lorsque d'autres véhicules ou usagers n'influencent pas leur choix de vitesse. |
| Chemin de pénétration | Route dont le but premier est de donner accès aux régions et territoires en voie de développement. |
| Voies de virage à gauche doubles | Paire de voies de circulation contiguës réservée exclusivement aux véhicules sur le point de tourner à gauche. Interchangeable avec double voie de virage à gauche. |
| Canal de drainage | Canal visant à contrôler et à évacuer les eaux de ruissellement. |



| TERME | DÉFINITION/DESCRIPTION |
|------------------------------|---|
| Route de terre | Route dont la surface de roulement est constituée de matériaux d'infrastructure. |
| Servitude | Droit acquis par une autorité publique pour utiliser ou gérer un terrain dans un but particulier. |
| Empattement équivalent | Distance entre le centre du groupe d'essieux avant et le centre du groupe d'essieux arrière, qui a une influence marquée sur l'aire balayée en virage. L'empattement total et équivalent est le même pour les véhicules à deux essieux. |
| Aménagement d'extrémité | Méthode qui consiste à façonner l'extrémité d'une glissière faisant face aux véhicules de manière à réduire le danger qu'elle présente. |
| Amortisseur routier | Voir Atténuateur d'impact. |
| Entrée | Zone où les véhicules circulant sur la bretelle de raccordement s'engagent sur une route principale. |
| Raccordement de l'entrée | Section d'une entrée qui comprend les voies auxiliaires ou les voies de changement de vitesse, y compris la bretelle d'accès proprement dite jusqu'à la courbe de référence de la bretelle. |
| Sortie | Zone où les véhicules circulant sur une route principale s'engagent dans la bretelle de raccordement. |
| Raccordement de la sortie | Section d'une sortie qui comprend les voies auxiliaires ou les voies de changement de vitesse, y compris la bretelle proprement dite jusqu'à la courbe de référence de la bretelle. |
| Voies rapides | Voies d'une autoroute destinées à la circulation de transit et séparées physiquement des collecteurs, sauf aux endroits désignés pour l'entrecroisement. |
| Réseau collecteur express | Autoroute dont les voies principales ou les voies rapides sont séparées physiquement des collecteurs. |
| Route express | Artère à chaussées séparées destinées à la circulation de transit, avec limitation complète ou partielle de l'accès et pouvant être dotée d'échangeurs. |
| Ajustement du profil en long | Pratique consistant à déformer le profil en long d'une chaussée par rapport au dessus de la bordure pour éviter des plats et assurer ainsi le drainage. |

L-6 Juin 2017



| TERME | DÉFINITION/DESCRIPTION |
|---------------------------------------|--|
| Évasement | Distance de dégagement variable d'une glissière de sécurité pour l'éloigner de la chaussée. |
| Glissière de sécurité flexible | Type d'équipement de sécurité longitudinal conçu pour réorienter un véhicule en perte de contrôle grâce à la tension du rail, habituellement au moyen d'un système de câbles sous tension. |
| Frangible | Qui peut céder rapidement ou facilement sous l'impact. |
| Autoroute | Route réservée à la circulation de transit et dont l'accès est assuré uniquement par des échangeurs. |
| Coefficient de frottement | Coefficient exprimant l'adhérence des pneus à la chaussée, qui est mesuré longitudinalement ou latéralement. |
| Porte-à-faux avant | Distance entre le pare-chocs avant d'un véhicule et le centre de son groupe d'essieux avant. |
| Voie de desserte | Voie de communication adjacente à une route principale, conçue pour intercepter, recueillir et répartir les véhicules qui veulent traverser, s'engager sur une route principale ou la quitter et pour assurer l'accès aux propriétés riveraines. |
| Conception géométrique | Choix du dimensionnement des éléments visibles d'une route. |
| Aire du musoir | Partie du pavage, généralement délimitée par des lignes peintes, située entre le bord de la voie principale et la voie ou la bretelle d'entrée et de sortie. |
| Séparation des niveaux (étagement) | Séparation verticale de deux routes qui se croisent ou d'une route et d'une voie ferrée. |
| Déclivité | Degré d'inclinaison d'une route par rapport à la distance horizontale. |
| Route de gravier | Route dont la surface de roulement est recouverte de matériau granulaire. |
| Garde-corps/garde-fous | Voir Glissière de sécurité. |
| Lignes directrices | Grandes lignes des pratiques admissibles. |
| Caniveau | Rigole pavée de faible profondeur destinée à assurer le drainage de surface. |



| TERME | DÉFINITION/DESCRIPTION |
|--|--|
| Ligne de caniveau | Bas de la face de la bordure, à la jonction du caniveau de béton ou de la surface revêtue en l'absence de caniveau. |
| Bord de caniveau | Bord d'un caniveau de béton opposé à la bordure, à la jonction de la surface revêtue. |
| Danger | Tout obstacle ou autre caractéristique, tels qu'un remblai ou une nappe d'eau dont la profondeur est supérieure à un mètre qui, sans protection, peut causer des blessures importantes aux occupants d'un véhicule qui les heurte. |
| Méthode heuristique | Méthode de conception fondée sur l'expérience – méthode empirique. |
| Voie réservée aux véhicules multioccupants (VMO) | Voie réservée à l'usage exclusif des véhicules multioccupants. |
| Route nationale | Synonyme de route principale, mais qui désigne généralement des routes à vitesse plus élevée en milieu rural. |
| Tracé en plan | Projection d'une route sur un plan horizontal. |
| Courbe de tracé en plan | Courbe suivant le tracé en plan d'une route pour relier des droites de direction différente. |
| Tracé indépendant | Route à chaussées séparées dont chacun des sens de circulation est conçu de façon indépendante, tant sur le tracé en plan que sur le profil en long, de façon à tirer profit des caractéristiques topographiques. |
| Voie intérieure | Voie de gauche unidirectionnelle d'une route comportant au moins deux voies dans cette même direction. Appelée aussi « voie interne ». |
| Échangeur | Carrefour étagé avec au moins une chaussée de raccordement permettant le passage de la circulation d'une route nationale à une autre. |
| Carrefour | Zone de jonction ou de croisement d'au moins deux routes, qui comprend la chaussée et les installations en bordure de la route, et qui sert à l'écoulement de la circulation. |
| Voie d'accès à un carrefour (entrée du carrefour) | Partie d'une branche d'un carrefour utilisée par les véhicules qui s'approchent du carrefour. |

L-8 Juin 2017



| TERME | DÉFINITION/DESCRIPTION |
|--|--|
| Distance de visibilité au carrefour | Distance de visibilité, vers la gauche et vers la droite, d'un conducteur qui compte s'engager sur une route principale depuis une route transversale. |
| Îlot | Espace défini aménagé entre les voies de circulation, dont le rôle est de diriger les courants de circulation ou de servir de refuge aux piétons. |
| Voie (de circulation) | Partie de la chaussée destinée à la circulation d'une seule file de véhicules. |
| Voie de virage à gauche | Voie qui s'ajoute à l'approche d'un carrefour et qui est réservée à l'usage exclusif des véhicules qui tournent à gauche. |
| Longueur requise | Longueur totale d'une glissière de sécurité longitudinale requise pour protéger d'un danger potentiel. |
| Route locale | Route dont le but premier est de donner accès aux terres. |
| Train routier (véhicule articulé allongé - VAA) | Ensemble routier constitué d'un tracteur routier et d'une ou des remorques et utilisé à des fins spécifiques, dont la longueur hors tout est supérieure à 25 m (par ex., un train routier triple ou un train double Turnpike). |
| Glissière de sécurité longitudinale | Équipement de sécurité dont la fonction première est d'empêcher un véhicule de pénétrer un espace donné et de rediriger un véhicule hors de contrôle loin d'un danger situé en bordure de la route ou sur un terre-plein central. |
| Route à faible débit | Route dont le débit journalier moyen est égal ou inférieur à 1000 véh./j et qui dessert les réseaux routiers en milieu rural, les routes desservant les collectivités isolées ou les routes touristiques ou les chemins de pénétration. |
| SLR | Système léger sur rail. |
| Voie principale | Voie qui sert à la circulation de transit. |
| Terre-plein central | Partie de l'emprise de la route, dont les accotements, comprise entre les voies d'une route à chaussées séparées affectées à des sens de circulation opposés. |



| TERME | DÉFINITION/DESCRIPTION |
|--|---|
| Glissière de sécurité médiane | Équipement de sécurité longitudinal installé sur un terre-plein central en vue d'empêcher les véhicules en perte de contrôle de le traverser. |
| Point de convergence | Extrémité physique du raccordement d'une entrée entre la voie principale extérieure et la bretelle, au-delà de laquelle il y a convergence de la circulation. |
| Distance minimale de visibilité de dépassement | Distance de visibilité minimale requise pour dépasser un véhicule en toute sécurité dans des circonstances données. |
| Distance minimale de visibilité d'arrêt | Distance minimale de visibilité requise pour immobiliser un véhicule en fonction du type de véhicule, de l'état de la chaussée et des conditions climatiques. |
| Rayon de braquage minimal | Rayon du cercle décrit par le point le plus extérieur de la roue avant d'un véhicule au cours d'un essai de braquage minimal. Dans les versions antérieures du Guide de conception de l'ATC, cette dimension était utilisée pour désigner le rayon de virage minimal pour la conception. |
| Sentier polyvalent | Sentier destiné à des usagers multiples (comme les piétons, les cyclistes et autres types d'usagers semblables); il peut être partagé (tous les usagers empruntent le même espace marqué ou non d'une ligne centrale) ou être séparé (le sentier est divisé en voies de circulation parallèles, par ex., une voie est réservée exclusivement aux piétons et une voie est réservée exclusivement aux cyclistes). |
| Piste multifonctionnelle | Voir Sentier polyvalent. |
| Remblai antibruit | Barrière physique de forme trapézoïdale, faite de terre compactée et servant à atténuer les bruits de la circulation. |
| Bombement normal | Profil en travers où les pentes transversales adjacentes sont inclinées en sens contraire de l'axe médian ou du bord de la voie en vue d'assurer le drainage vers les côtés. |
| Obstacle | Tout objet susceptible d'entraver le trajet d'un véhicule. |
| Passage pour piétons décalé entre deux carrefours | Passage pour piétons situé sur une chaussée à voies séparées et dont le tracé est décalé sur le terre-plein central. |
| Route à une voie à sens unique | Route à une seule voie qui ne permet la circulation que dans un sens. |

L-10 Juin 2017



| TERME | DÉFINITION/DESCRIPTION |
|--|---|
| Route à une voie à double sens | Route à une voie dont la largeur est suffisante pour permettre le croisement en toute sécurité de véhicules circulant en sens contraire. |
| Vitesse maximale réalisable (praticable) | Vitesse au 85 ^e percentile des véhicules au moment où les débits de circulation sont faibles et où les conducteurs sont libres de choisir leur vitesse de déplacement. |
| Terre-plein latéral | Partie de l'emprise de la route comprise entre le bord des voies de circulation d'une chaussée et le bord des voies de circulation d'une chaussée parallèle adjacente. |
| Voie extérieure | Voie de droite à sens unique d'une chaussée qui comprend au moins deux voies dans le même sens. Aussi appelée Voie externe. |
| Longueur hors tout | Distance entre le pare-chocs avant d'un véhicule tracteur et le pare- chocs arrière du dernier élément d'un ensemble de véhicules ou de remorques. Cette longueur est égale à la somme de l'empattement équivalent et des porte-à-faux avant et arrière. |
| Passage supérieur (véhicules) | Carrefour dénivelé qui permet à une route de passer par-dessus une autre route ou une voie ferrée. |
| Paramètre | Élément qui est variable dans un cas général, mais qui devient constant dans un cas particulier à l'étude. (Le rayon d'une courbe circulaire est un exemple où le rayon varie d'une courbe à l'autre, mais demeure constant en tout point dans une courbe circulaire donnée.) |
| Trèfle partiel | Carrefour dénivelé ne comportant pas de boucles d'accès dans les quatre quadrants. |
| Voie de stationnement | Voie auxiliaire destinée au stationnement. |
| Voie de dépassement | Voie auxiliaire destinée permettant les manœuvres de dépassement. |
| Occasion de dépassement | Distance de visibilité nécessaire à un conducteur pour initier un dépassement en toute sécurité. |
| Distance de visibilité au dépassement | Distance de visibilité dont dispose un conducteur pour compléter un dépassement en toute sécurité. |
| Carrefour surélevé | Carrefour où la partie de la chaussée commune aux deux routes est au même niveau que le dessus de la bordure ou du trottoir. |



| TERME | DÉFINITION/DESCRIPTION |
|-------------------------------|--|
| Politique | Principe, plan d'action ou stratégie adoptés par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une organisation technique, qui reflètent les valeurs de la communauté et dont le but est de guider et d'orienter le choix des critères techniques et non techniques à des fins générales de même que les dimensions spécifiques dans le cadre des processus de planification et de conception. Les politiques comprennent forcément certains éléments des points de vue politiques ou des points de vue non techniques de la communauté. |
| Vitesse affichée | Limite de vitesse imposée pour des raisons de sécurité, d'économie, de régulation de la circulation et de politiques réglementaires gouvernementales dans le but d'inciter les conducteurs à rouler à une vitesse appropriée pour les conditions environnantes. |
| Ruelle publique (allée) | Voie publique étroite de peu d'importance, dépourvue habituellement de trottoir et située à l'arrière des terrains pour donner aux véhicules l'accès aux garages et autres espaces de stationnement et qui sert également d'emprise pour les services publics. |
| Passage pour piétons surélevé | Passage piétonnier d'une rue dotée d'une bordure, dont l'élévation est la même que le dessus de la bordure ou du trottoir. |
| Bretelle | Voie qui permet à la circulation de passer d'une route de transit à une autre. |
| Temps de réaction | Temps qui s'écoule entre le moment où un conducteur perçoit un stimulus visuel et le moment où il amorce une mesure corrective. |
| Porte-à-faux arrière | Distance entre le pare-chocs arrière d'un véhicule et le centre du dernier groupe d'essieux arrière. |
| Zone de récupération | Synonyme généralement de « dégagement latéral ». |
| Réfection | Reconstruction d'une route existante en y améliorant les caractéristiques géométriques. |
| Bombement inversé | Profil en travers type où les surfaces adjacentes sont inclinées dans le même sens que le bombement normal. |
| Courbe en S | Deux courbes successives de concavité opposée. |

L-12 Juin 2017



| TERME | DÉFINITION/DESCRIPTION |
|--------------------------------|--|
| Emprise | Superficie de terrain acquise pour l'aménagement d'une route ou destinée à cette fin. |
| Voie de virage à droite | Voie auxiliaire qui s'ajoute à l'approche d'un carrefour et qui est réservée à l'usage exclusif des véhicules qui tournent à droite. |
| Biseau de raccordement | Biseau entre le bord de la voie principale et le début de la voie de raccordement pour virage à droite à un carrefour, là où il n'y a pas de voie auxiliaire. |
| Glissière de sécurité rigide | Type d'équipement de sécurité longitudinal visant à rediriger un véhicule en perte de contrôle avec un minimum de déformation de la glissière lors de l'impact. Il s'agit habituellement d'un muret continu en béton. |
| Route | Emprise entière qui comprend une voie de circulation commune ou publique, y compris une route nationale, une rue, une ruelle, une allée, un pont et toute autre infrastructure connexe. |
| Abords de route | Aire adjacente au bord extérieur d'une chaussée. |
| Glissière de sécurité latérale | Équipement de sécurité longitudinal utilisé pour protéger les véhicules des obstacles routiers ou des terrains infranchissables. Peut à l'occasion servir à protéger les piétons des véhicules. |
| Plate-forme | Surface de la route incluant les accotements, qui est améliorée, conçue ou réservée habituellement aux véhicules. |
| Dos d'âne allongé | Dispositif modérateur de la vitesse créé par la surélévation de la chaussée à une hauteur maximale de 80 mm sur une distance d'environ 3,5 à 4,0 m. |
| Carrefour giratoire | Carrefour canalisé dans lequel les véhicules circulent en sens antihoraire autour d'un îlot central assez grand pour favoriser des mouvements d'entrecroisement plutôt que de croisement direct. On parle parfois de rond-point. |
| Arrondi | Insertion d'une courbe verticale entre deux pentes transversales en vue de réduire l'effet d'un changement abrupt de pente. |
| Bandes rugueuses | Rainures dans la surface d'un accotement revêtu qui provoquent un bruit ou une vibration qui avertit un conducteur que son véhicule a quitté la voie de circulation. |



| TERME | DÉFINITION/DESCRIPTION |
|-----------------------------------|--|
| Milieu rural | Région caractérisée par un développement de faible densité sur de vastes étendues. |
| Refuge | Zone protégée d'une chaussée réservée à l'usage exclusif des piétons. |
| Courbe verticale rentrante | Courbe du profil en long de forme concave. |
| Glissière de sécurité semi-rigide | Type d'équipement de sécurité longitudinal formé de poteaux et de rails ou d'un bac longitudinal qui en se tendant et en s'arquant ramène un véhicule en perte de contrôle sur la chaussée. |
| Route de desserte | Semblable à une voie de desserte, mais qui n'est pas nécessairement contiguë à une route principale. |
| Rue partagée | Rue partagée par des piétons, des cyclistes et des automobilistes où la vitesse est basse, qui est dépourvue de séparations physiques pour chaque mode et qui est considérée généralement comme un milieu de vie public (aménagement convivial). |
| Protection | Mise en place d'une glissière de sécurité ou d'un atténuateur d'impact devant un obstacle ou un danger potentiel dans le but de réduire la gravité de l'impact par des véhicules en perte de contrôle. |
| Accotement | Partie de la plate-forme contiguë à la voie de circulation, servant aux arrêts d'urgence et/ou d'appui latéral à l'ouvrage routier. Peut être configurée de façon à être accessible par les cyclistes. |
| Dégagement avant | Distance au-delà de laquelle un objet en bordure de la route ne sera pas perçu par un conducteur comme une menace suffisamment importante pour qu'il change de position dans la voie ou de vitesse. |
| Trottoir | Voie aménagée pour les piétons, généralement parallèle à la chaussée adjacente. |
| Distance de visibilité | De tout point donné, distance sans obstruction à laquelle un conducteur peut voir généralement sur la route, droit devant lui. |
| Triangle de visibilité | Triangle formé par la ligne visuelle et les deux distances de visibilité des conducteurs, des cyclistes ou des piétons à l'approche d'un carrefour, sur deux rues qui se croisent. |

L-14 Juin 2017



| TERME | DÉFINITION/DESCRIPTION |
|---|--|
| Voie de virage à gauche sur le terre-plein central | Sur une route à chaussées séparées, voie de virage à gauche en angle et entièrement comprise dans un terre-plein central suffisamment large pour accueillir un îlot séparateur entre la voie de virage à gauche et la voie principale adjacente. |
| Ralentisseur | Voir Dos d'âne allongé. |
| Voie de changement de vitesse | Voie de décélération ou d'accélération. |
| Paramètre de spirale (A) | Mesure de l'adoucissement d'une spirale, en unités de longueur. Il s'agit de la racine carrée du produit du rayon et de la distance à partir du début de la spirale, où le rayon est infini. |
| Point d'inflexion spirale à courbe circulaire (SC) | Point où le tracé passe d'une spirale à une courbe circulaire, dans le sens du chaînage. |
| Point d'inflexion spirale à tangente (ST) | Point où le tracé passe d'une spirale à une tangente, dans le sens du chaînage. |
| Baguette souple | Outil de dessin souple servant à tracer des courbes de rayons variables. |
| Norme | Valeur d'un élément de conception spécifique qui, en théorie ou en pratique, est jugée appropriée dans un contexte donné où il n'y a pas de contrainte particulière à la conception. |
| Angle de braquage | Angle entre l'axe longitudinal d'un véhicule et l'orientation des roues directrices, limité par les dimensions des pièces du mécanisme de direction. |
| Distance d'arrêt | Distance parcourue par un véhicule à partir du moment où le conducteur décide de freiner jusqu'à l'arrêt complet du véhicule. |
| Distance de visibilité d'arrêt | Distance nécessaire au conducteur d'un véhicule roulant à une vitesse donnée pour immobiliser son véhicule après avoir aperçu un objet sur la chaussée. |
| Rue | Synonyme de route, mais désignant généralement des routes en milieu urbain où les véhicules circulent à vitesse plus faible. |
| Mobilier urbain | Éléments pratiques et décoratifs utilisés dans l'aménagement des rues afin d'améliorer le confort, la commodité et l'esthétique de l'environnement routier. |



| TERME | DÉFINITION/DESCRIPTION |
|--|---|
| Aménagement esthétique des rues (paysage de rue) | Travaux d'embellissement des rues et de leurs installations dans le but d'améliorer la qualité de l'environnement routier. |
| Zone suburbaine | Zone caractérisée par des lotissements à plus grande échelle. La surface construite et la densité du cadre bâti peuvent varier, mais elles sont généralement moindres qu'en milieu urbain. |
| Dévers | Déclivité mesurée à angle droit par rapport à l'axe de la chaussée, entre le bord intérieur et le bord extérieur d'une courbe. |
| Gradation du dévers en courbe | Longueur de transition requise pour passer d'un profil en travers où le dévers inversé est ramené à 0° à un profil en travers à plein dévers. Voir aussi Gradation du dévers en alignement droit. |
| Route revêtue | Route dont la surface de roulement des voies de circulation est revêtue en dur, habituellement d'une forme quelconque de béton bitumineux ou de béton de ciment. |
| Rigole | Canal de drainage peu profond. |
| Gradation du dévers en alignement droit | Longueur de transition requise pour passer d'un bombement normal à un point où le dévers inversé est ramené à 0°. Voir aussi Gradation du dévers en courbe. |
| Point d'inflexion tangente à spirale (TS) | Point où le tracé passe d'une ligne droite à une spirale, dans le sens du chaînage. |
| Biseau | Lorsqu'une voie auxiliaire commence ou prend fin, la transition en ligne droite à partir du bord de la voie principale jusqu'au début de la voie auxiliaire de virage à droite ou de virage à gauche, dans sa pleine largeur. |
| Vitesse cible | Vitesse à laquelle les véhicules circuleront selon le concepteur. |
| Longueur d'accès libre | Espace libre requis devant l'entrée d'une propriété riveraine pour éviter que les véhicules à l'arrêt bloquent l'entrée ou la circulation d'autres véhicules sur le site. |
| Voie principale | Voie réservée à la circulation de transit. |
| Route à péage | Voie de communication sur laquelle un droit de passage est perçu pour son utilisation; parfois appelée autoroute à péage ou autoroute payante. |

L-16 Juin 2017



| TERME | DÉFINITION/DESCRIPTION |
|---|--|
| Empattement total | Distance comprise entre les centres de l'essieu avant et de l'essieu arrière d'un ensemble véhicule tracteur-remorque. (La désignation utilisée pour les véhicules de conception est basée sur l'empattement total; par exemple, « WB-19 » désigne un tracteur semi-remorque dont l'empattement total est d'environ 19 m.) |
| Sentier | Sentier battu ou entretenu destiné à un type de circulation donné (par ex., une piste de ski). |
| Voie réservée au transport en commun | Voie réservée essentiellement aux véhicules de transport en commun. |
| Transition | Méthode selon laquelle une modification dans le type de glissière longitudinale assure une protection continue aux véhicules en perte de contrôle. |
| Courbe de raccordement | Courbe dont le rayon varie constamment (p. ex., spirale). |
| Voie de circulation | Bande de chaussée destinée à la circulation des véhicules. Elle comprend les voies principales, les voies de virage et autres voies auxiliaires. Elle ne comprend pas les accotements ou zones en bordure. |
| Voie de secours (pour camions) | Bretelle spéciale située à la droite d'un long tronçon de route en pente descendante pour permettre aux véhicules (habituellement des camions) d'effectuer un arrêt d'urgence en cas d'une défaillance des freins. |
| Chaussée de raccordement | Chaussée séparée pour les virages aux carrefours ou aux échangeurs routiers. |
| Voie d'évitement | Section élargie de la chaussée permettant le dépassement de véhicules circulant en sens opposé sur une route à une voie, ou le dépassement de véhicules circulant dans le même sens sur une route à deux voies. |
| Route à deux voies | Route dont la chaussée comporte deux voies de circulation, une dans chaque sens. |
| Voie de virage à gauche dans les deux sens | Voie centrale d'une route à chaussée unique à deux sens, réservée à l'usage exclusif des véhicules circulant dans les deux sens, qui sont sur le point d'effectuer un virage à gauche pour accéder à une propriété riveraine. |



| TERME | DÉFINITION/DESCRIPTION |
|---------------------------|--|
| Passage inférieur | Carrefour dénivelé qui permet à une route de passer sous une autre route ou sous une voie ferrée. |
| Milieu urbain | Zone caractérisée par une densité importante d'habitats et un développement intensif. |
| Profil en long | Configuration d'une route ou d'une chaussée, telle que vue en coupe longitudinale. |
| Courbure verticale | Distance horizontale requise le long d'une courbe parabolique, pour changer la déclivité de 1 %. |
| Courbe verticale | Courbe d'une route, sur son profil en long, qui permet un changement graduel de la déclivité. |
| Critère de justification | Critère qui identifie le besoin potentiel pour un élément physique, tel qu'une glissière de sécurité, une voie supplémentaire ou autre. |
| Entrecroisement | Déplacement en oblique des véhicules d'une voie de circulation à une autre en croisant d'autres véhicules circulant dans le même sens. |
| Voie d'entrecroisement | Voie additionnelle offrant une capacité accrue et améliorant l'écoulement de la circulation sur des tronçons de route où il y a beaucoup d'entrecroisements. |
| Section d'entrecroisement | Tronçon de route entre une entrée et une sortie où les changements de voies sont plus nombreux que sur une route ouverte. |

L-18 Juin 2017